

Projet d'actions de conservation en faveur du Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) en Lorraine

Déclinaison Régionale du PNA



Décembre 2012

Rédaction : PATIER Nicolas et MOREAU Pierrick

Relecture et mise en page : LEBLANC Guillaume, WIPF Laurent et BELY Marine



Remerciements

Nous tenons à remercier Monsieur Renaud NADAL de la Mission Rapace France pour son aide précieuse sur ce projet et pour la documentation qu'il a gracieusement mis à notre disposition.

Merci au Conseil Général de la Moselle, et plus particulièrement à Thibaut Glasser et Michel Hirtz du Domaine de Lindre, pour leur soutien au projet et la mise à disposition d'informations sur les types d'aires artificielles existants.

Merci à la LPO Meurthe-et-Moselle, et plus particulièrement à son Président Jean-Yves Moitrot et à Gérard Jouaville, pour la mise en place d'un partenariat entre LOANA et les différents groupes départementaux de la LPO en Lorraine en faveur de cette action. C'est en mutualisant nos forces, que nous favoriserons la nidification de l'Aigle pêcheur en Lorraine !

Merci à Perrin Vincent pour le prêt de la photographie en page de garde.

Enfin merci beaucoup à Rolph Wahl pour sa relecture, ses conseils avisés et le prêt des photographies des aires artificielles.

Sommaire

| | | |
|-------|---|-----|
| I. | Introduction | 4 |
| II. | Contexte..... | 4 |
| III. | Le plan national d'action Balbuzard pêcheur | 4 |
| 3.1. | Stratégie de conservation..... | 5 |
| 3.2. | Mise en œuvre..... | 5 |
| IV. | Objectifs d'un plan d'action local balbuzard pêcheur en Lorraine | 6 |
| V. | Statut du Balbuzard pêcheur en Lorraine | 6 |
| 5.1. | Données historiques :..... | 6 |
| 5.2. | Présence de l'espèce dans la région..... | 6 |
| 5.3. | Sites privilégiés pour l'observation du Balbuzard. | 7 |
| VI. | Première année | 7 |
| 6.1. | Inventaire des données existantes et des sites potentiellement favorables..... | 7 |
| 6.2. | Réunion partenaire, prise de contact et sensibilisation des gestionnaires | 7 |
| 6.3. | Expertises de site | 8 |
| 6.4. | Synthèse et animation d'un réseau régional..... | 8 |
| VII. | Années suivantes | 8 |
| 7.1. | Installation d'aires artificielles..... | 8 |
| 7.2. | Suivi des aménagements | 9 |
| 7.3. | Mise en place d'autres mesures de conservations | 9 |
| VIII. | Cas du Pygargue à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>) | 9 |
| | Bibliographie | 111 |
| | ANNEXES..... | 12 |

I. Introduction

Lors de la réunion DREAL-PNA Balbuzard pêcheur du 26/01/2011 et en accord avec les objectifs fixés par le Plan National d'Actions, il a été convenu qu'en Lorraine, la priorité devait être donnée à l'installation de nouvelles aires artificielles sur des sites favorables. L'intérêt de ces aires artificielles est détaillé dans **l'annexe I**.

Dans ce cadre, Lorraine Association Nature a déjà réalisé 4 plateformes artificielles (fiche technique en **annexe II : aire artificielle en fer forgé**) et propose d'en construire 5 autres en fonction des possibilités des sites d'accueil (cf fiches techniques en **annexe III : aire artificielle en bois sur arbre support** et en **annexe IV : aire artificielle en bois sur support PTT**)

En partenariat avec les LPO Lorraine (54, 55, 57), il a été décidé d'identifier les zones favorables à l'installation des plateformes puis d'organiser des rencontres avec les gestionnaires des sites retenus afin de les informer du contenu du PNA et de les encourager à la pose de ces aires.

Pour ce faire, suite à un rappel des objectifs du PNA, ce document expose les actions préalables à mettre en œuvre ainsi que les suivis à engager par la suite.

II. Contexte

Au début du XX^e siècle, le Balbuzard pêcheur cesse de se reproduire en France continentale. Les persécutions ont eu raison de cette espèce autrefois abondante dans une grande partie de l'Europe et vraisemblablement largement répandue sur le territoire national. Seuls quelques couples nichent alors en Corse. Le territoire est cependant parcouru d'oiseaux d'Europe du Nord, qui font des haltes migratoires plus ou moins prolongées sur divers sites. Quelques tentatives de nidification sont remarquées mais n'aboutissent pas. Son retour en France (en forêt d'Orléans) date seulement des années 1980. Le contexte est alors différent de celui du début du siècle : les balbuzards, comme tous les rapaces, sont protégés en France par la loi du 10 juillet 1976. Les oiseaux de proie sont aussi mieux connus et mieux acceptés par les hommes. En 1985, pour la première fois depuis plus de 80 ans, deux jeunes balbuzards sont vus à l'envol dans la forêt d'Orléans. A partir de 1988, un second couple s'installe, puis un troisième en 1991.

En 2011, la population de France continentale compte 37 couples reproducteurs qui mènent 65 jeunes à l'envol. En Corse, 35 couples reproducteurs mènent 41 jeunes à l'envol.

III. Le plan national d'action Balbuzard pêcheur

Espèce rare et menacée, le Balbuzard pêcheur bénéficie à ce titre d'un second plan de restauration national, document de référence validé par le Ministère en charge de l'écologie. Le Comité national de protection de la nature, réuni le 18 mars 2008, a validé à l'unanimité le 2nd plan de restauration du Balbuzard pêcheur. Ce second plan est disponible auprès de la LPO Mission Rapaces. Il définit les actions à mettre en œuvre et fédère les acteurs de la conservation. L'objectif du plan national de restauration du Balbuzard pêcheur est de

consolider les noyaux de population actuels (Corse et région Centre) et de favoriser la recolonisation naturelle dans de nouveaux secteurs.

3.1. Stratégie de conservation

La stratégie de conservation retenue distingue quatre situations : la Corse, les noyaux existants en région Centre (forêt d'Orléans et Chambord), les nouveaux sites de présence (Île-de-France, Indre-et-Loire, Sologne, Moselle...) et les sites non occupés par l'espèce à l'heure actuelle. Le statut du balbuzard et les problématiques de sa conservation sont propres à chacun de ces contextes. Des stratégies locales ont donc été définies :

En Corse, où les secteurs favorables semblent être saturés, le suivi et le maintien de la population actuelle sur ses sites de reproduction est l'objectif majeur. La coopération avec les pays méditerranéens est également un enjeu pour le développement de l'espèce dans le bassin méditerranéen.

En forêt d'Orléans et de Chambord, le suivi et la consolidation des populations actuelles sont essentiels. La coopération avec l'ONF pour la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion favorables ainsi que l'amélioration des connaissances (dynamique de population, régime alimentaire, toxicologie...) sont les problématiques primordiales pour envisager la conservation de l'espèce à long terme. Ces noyaux de populations sont des sites clés pour l'expérimentation de solutions (prédation en pisciculture, gestion forestière, etc.).

Sur les nouveaux sites de présence, l'enjeu consiste à favoriser le développement de noyaux reproducteurs. Il s'agit donc d'assurer le succès reproducteur des couples présents, et d'aménager les sites pour favoriser l'implantation de nouveaux couples. Dans ce sens, la formation des gestionnaires/propriétaires est une mesure primordiale.

Enfin, d'autres zones encore non occupées par le balbuzard en période de reproduction, pourraient accueillir un noyau de population. Partout en France, sur les sites a priori favorables, une veille sera essentielle pour repérer d'éventuels couples pionniers. La diffusion d'information auprès des personnes de terrain (techniciens des services publics, gestionnaires, naturalistes, etc.) devra permettre de définir une conduite à tenir en cas d'observations caractéristiques. Les expertises et aménagements de sites pourront être envisagés pour favoriser l'installation et le succès reproducteur de couples pionniers.

De façon plus générale, la sensibilisation du grand-public et des acteurs socioprofessionnels est encouragée pour accompagner le retour de cette espèce emblématique en France.

3.2. Mise en œuvre

La LPO Mission Rapaces est la structure animatrice de ce plan national d'action. La DREAL Centre est la DREAL coordinatrice. Un comité de pilotage national se réunit en fin d'année pour examiner le bilan des actions menées et étudier les perspectives de l'année suivante. Dès la fin de la saison, tous les acteurs impliqués dans la conservation de l'espèce sont donc tenus de remettre à l'opérateur technique du plan (LPO) un bilan de leurs actions. La LPO Mission Rapaces a en charge l'établissement du bilan national sur la base des ces informations et la présentation au comité de pilotage national.

Le bilan national est désormais proposé sous format informatique et est rendu disponible pour tous les partenaires du plan d'action. Chacune des actions fait l'objet d'une description des différentes initiatives entreprises, des résultats, des difficultés et des perspectives. En outre, les différentes rubriques présentent le plan de restauration, les comptes-rendus de réunion, les bilans locaux, les outils existants (bibliographie, bulletins, plaquettes de sensibilisation, diaporamas, etc.), les articles parus dans les médias, etc. L'adresse de ce site confidentiel est réservée au réseau balbuzard :

http://www.lpo-missionrapaces.fr/bilan_balbuzard/

IV. Objectifs d'un plan d'action local Balbuzard pêcheur en Lorraine

Conformément aux objectifs prioritaires de ce second plan national d'action balbuzard, la déclinaison en Lorraine vise à favoriser la recolonisation de l'espèce.

Dans notre région, on rencontre deux des situations décrites dans le PNA Balbuzard pêcheur :

- Celle du Domaine de Lindre où, un couple est déjà présent. Au vu des actions déjà menées par le Conseil Général de Moselle sur ce territoire, le présent document ne prend pas en compte ce secteur. Leur expérience dans le domaine orientera toutefois nos actions futures (**annexe VI : courrier du Président du Conseil Général de la Moselle**).

- Celle du reste de la Région, où de nombreux secteurs sont potentiellement favorables à la recolonisation par l'espèce. C'est en rapport avec cette situation que ce plan d'action local s'établira.

V. Statut du Balbuzard pêcheur en Lorraine

5.1. Données historiques :

Au cours du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, plusieurs sources font mention de cas de nidification en Lorraine (Moselle et Meurthe-et-Moselle –*Forêt de la Reine*) avec un dernier cas avéré par Marquart en 1963 (Schweyer et Rémy 1986).

Plus récemment, des plateformes artificielles ont été installées au Domaine de Lindre-Conseil Général 57. Celles-ci ont favorisé l'installation d'un couple en 2008 avec un premier succès reproducteur en 2009, confirmé en 2010, 2011 et 2012.

En plus de ces données, de nombreux individus sont régulièrement notés en halte migratoire dans notre région. L'enjeu consiste à retenir ces oiseaux, en les incitant à tenter une reproduction. La mise à disposition d'aires artificielles est une mesure efficace pour cette espèce semi-coloniale.

5.2. Présence de l'espèce dans la région

Le Balbuzard pêcheur niche donc depuis 2008 en Lorraine sur l'unique site du Domaine de Lindre en Moselle. Toutefois, des cas d'estivage peuvent être occasionnellement constatés dans d'autres secteurs.

Pour le reste, cette espèce est uniquement de passage dans notre région. On peut la considérer comme migratrice peu commune.

L'hivernage de cet oiseau en Lorraine reste exceptionnel, les observations durant les mois de décembre à février étant soumises à homologation.

5.3. Sites privilégiés pour l'observation du Balbuzard.

Mises à part les données relatives à l'observation d'oiseaux en migration active (comme sur la colline de Sion), les observations de cet oiseau sont dans la plupart des cas réalisées sur des sites où la ressource est suffisante pour cette espèce.

Ce sont donc en premier lieu les zones d'étangs et d'autres plans d'eau artificiels qui sont mentionnées (Madine et environs, Lachaussée et environs, Forêt de la Reine, Wöevre). Les principaux cours d'eau de la région sont également des zones favorables, ces derniers constituant de plus des axes de migration privilégiés pour l'espèce (Vallée de la Meuse et Vallée de la Moselle).

VI. Première année

Dans un premier temps, un état des lieux exhaustif de la situation de l'espèce en Lorraine sera réalisé. Ce diagnostic visera d'une part à évaluer les potentialités d'accueil dans notre région, d'autre part à informer et identifier les gestionnaires de sites.

L'inventaire des données existantes, via la bibliographie, la sollicitation des naturalistes et la base de données Faune-Lorraine, sera complété par la sensibilisation des gestionnaires de sites.

6.1. Inventaire des données existantes et des sites potentiellement favorables

La consultation de la bibliographie et le recueil de données auprès des partenaires ornithologiques régionaux donneront lieu à une synthèse sur les données de présence anciennes et actuelles. Cet état des lieux de la connaissance de l'espèce dans la région sera poursuivi par un inventaire sur carte puis sur terrain des sites et des arbres supports potentiellement favorables à l'espèce (Forêt de la Reine, lac de Madine, Etang de Lachaussée).

Pour chacune de ces grandes entités géographiques, l'objectif est d'installer 3 plateformes, soit au total 9 plateformes :

- 3 en forêt de la Reine
- 3 sur le lac de Madine et ses alentours
- 3 sur l'étang de Lachaussée et ses alentours

6.2. Réunion partenaire, prise de contact et sensibilisation des gestionnaires

Cette action ayant une portée régionale et le travail en concertation des acteurs régionaux étant une volonté commune de LOANA et des LPO Lorraine, une ou plusieurs réunions seront organisées. L'ensemble des structures de protection de la biodiversité susceptibles d'être concernées par ce projet y sera convié (ONF, CSL, COL, PNRL, Région Lorraine,

Conseils Généraux, DREAL Lorraine...). Ceci leur permettra, si elles le souhaitent, de nous accompagner dans la mise en œuvre de cette action.

L'identification des gestionnaires de sites potentiellement favorables donnera lieu à une prise de contact. LOANA et des LPO assureront la sensibilisation de ces gestionnaires pour présenter les enjeux de la conservation du balbuzard et les mesures de gestion possibles. Des réunions de présentation seront organisées avec supports visuels et explications sur les exigences écologiques de l'espèce et les actions de conservation (suivis, expertises, aires artificielles, etc.).

Des supports d'information (brochure de présentation du plan national d'action, balbuzard-info) seront diffusés à tous les gestionnaires identifiés (ONF, réserves naturelles, Parc naturel régional, propriétaires privés, Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, etc.).

6.3. Expertises de site

Après information des gestionnaires pour évaluer les potentialités d'accueil des sites volontaires, des expertises seront réalisées.

Pour ce faire, les expériences respectives de Rolf WAHL (expert national pour la LPO sur le balbuzard pêcheur) et de Michel HIRTZ (Ornithologue au Domaine de Lindre-CG57) seront sollicitées.

Ces expertises conduiront, si le site est jugé favorable et avec l'accord du propriétaire foncier, à l'installation d'aires artificielles et/ou à la mise en place d'autres mesures de gestion.

Ces expertises s'intéressent aux données de présence historiques et actuelles, à la qualité de sites de nidification potentiels, aux ressources alimentaires, au contexte socio-économique du site, etc. (cf annexe V : **Objectif et organisation des expertises**).

6.4. Synthèse et animation d'un réseau régional

Une synthèse sera proposée aux partenaires naturalistes et financiers.

L'animation d'un réseau régional pourra également être mise en œuvre. Dans ce cas, un coordinateur s'assurera de la réalisation des suivis et du retour des informations qui seront transmises aux coordinateurs nationaux du plan d'action (DREAL Centre et LPO Mission Rapaces).

VII. Années suivantes

Dans un second temps, en fonction des conclusions de la première phase d'étude, qui feront l'objet d'une synthèse, la pose des plateformes sera réalisée (plus d'infos sur les plateformes cf annexe II), le suivi effectué et d'autres mesures de gestion pourront être envisagés

7.1. Installation d'aires artificielles

Il est aujourd'hui quasi impossible de retrouver des emplacements intacts où l'espèce nichait jadis, c'est pourquoi il faut redéfinir des sites de présence de l'espèce. Les aires artificielles doivent être installées sur des zones apparemment favorables, où l'espèce est vue

régulièrement, et où elle pourrait vouloir nicher. Les axes de migration et les sites de stationnement sont des emplacements privilégiés.

Il est préférable de laisser le choix aux couples nicheurs entre deux ou trois plates-formes voisines, distantes de un à quelques kilomètres. La possibilité de choisir entre plusieurs sites favorables dans un secteur augmente considérablement les probabilités d'installation (Bolund, 1987 ; et R. Dennis, Com. pers.). Les balbuzards répugnent à coloniser des sites où l'espèce n'est pas déjà présente (attraction intraspécifique). La présence de plusieurs aires sur un site leurre les oiseaux qui s'y installent plus facilement.

Il est essentiel d'effectuer un choix judicieux pour les sites d'aménagement d'aires. Les balbuzards nicheurs en Europe sont en général sensibles aux activités humaines de longue durée, proches des nids. L'échec de la nidification, notamment lors de la première installation, peut conduire à l'abandon du site. Il est évidemment inutile d'inciter cette espèce à s'installer dans des zones où les facteurs de dérangement sont trop importants.

Il faut également s'assurer au préalable que les milieux soient suffisamment riches en proies exploitables par le balbuzard dans un rayon d'une trentaine de kilomètres minimum. La diversité et qualité des milieux aquatiques doivent être prises en compte.

Enfin, il faut respecter la configuration typique des aires de balbuzard : la position dominante et la vue dégagée sont des caractéristiques primordiales.

Pour ce faire, nous proposons en fonction des possibilités des sites d'accueil, trois types d'aménagements différents (**cf annexes II, III et IV**).

7.2. Suivi des aménagements

Suite à la réalisation de ces aménagements, une veille des différents sites sera nécessaire pour suivre la fréquentation par d'éventuels couples pionniers. Ce suivi se fera directement sur le terrain ou via la base Faune-Lorraine. Une synthèse annuelle sera proposée aux partenaires naturalistes et financiers ainsi que des comptes rendus réguliers dans le « Balbuzard info ».

7.3. Mise en place d'autres mesures de conservations

Le cas échéant, d'autres mesures de conservation pourront être mises en œuvre (pose de leurres, mise en place de zones de quiétude, aménagements des lignes électriques dangereuses, prévention des problèmes liés aux prélèvements dans les piscicultures,....

VIII. Cas du Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*)

Compte tenu de l'installation depuis 2009 en Lorraine du premier couple de Pygargue à queue blanche de France et sachant que la prochaine mouture du Plan National d'Action Balbuzard pêcheur pourrait également tenir compte de cette espèce emblématique, il nous paraît important d'aborder son cas ici.

D'autant plus que les installations réalisées pour le Balbuzard pêcheur pourraient également être profitables au Pygargue. En effet, les deux espèces fréquentent les mêmes zones et leurs exigences en termes de nidification sont relativement proches.

La mise à disposition d'aires artificielles, le recensement et la surveillance de sites favorables pourront être conduits en parallèle pour le balbuzard et le pygargue sans occasionner de coûts ou d'investissements supplémentaires.

Seule la collecte des données historiques devra évidemment être entreprise à part. Notons toutefois que les bonnes connaissances relatives aux sites d'hivernage régionaux ainsi que celles concernant la récente installation de l'espèce dans notre région rendront ce travail rapide.

Notons enfin que lorsque le plan de restauration concernant les deux « Aigles pêcheurs » verra probablement le jour (horizon 2015), le cas du Pygargue à queue blanche fera l'objet d'une déclinaison plus ample.

Bibliographie

HIRTZ M., 2008. Aide à la recolonisation naturelle du Balbuzard pêcheur sur le Domaine de Lindre (Moselle) – Dossier de Presse

HIRTZ M., 2011. Succès de la reproduction du Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* en Lorraine. In *Ornithos* 18-1 p 378 à 381.

HIRTZ M., CICONIA 32 (3) 2008, 81-88 Nidification réussie du Balbuzard pêcheur en Moselle en 2009

LPO Missions Rapaces – Balbuzard info n° 20/21 – Mars 2010

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer., Plan d'Action National Balbuzard pêcheur – Septembre 2009.

NADAL R., WAHL R., LESCLAUX P., TARDIVO G. & TARIEL Y, 2012 Le Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* en France continentale : Statut et Conservation.

SCHWEYER J-B., REMY J-M., 1986 Un rapace et l'homme : le balbuzard
Collection l'homme et son milieu - Institut international d'ethnoscience- 82 p

ANNEXES

Annexe I : les aires artificielles, une mesure concrète et efficace

Annexe II : fiche technique : aire artificielle en fer forgé

Annexe III : fiche technique : aire artificielle en bois sur arbre support

Annexe IV : fiche technique : aire artificielle en bois sur poteau PTT

Annexe V : organisation et objectifs des expertises

Annexe VI : courrier du Président du Conseil Général de la Moselle

Annexe I

Fiche technique balbuzard

Aménagement

Les aires artificielles : une mesure concrète et efficace

La population de balbuzard atteint aujourd'hui une trentaine de couple dans la région Centre. L'installation d'aires artificielles a largement contribué à l'augmentation des couples nicheurs, en retenant les balbuzards d'origine allemande, en améliorant le succès reproducteur et en favorisant la nidification des jeunes oiseaux (Wahl et Barbraud, 2005). La majorité des couples nicheurs en France continentale occupent des aires installées à leur intention.

Dans les autres pays européens, ces aires artificielles sont également largement utilisées. En Finlande, sur une population d'environ 800 couples, près de la moitié des couples se reproduit sur des aires artificielles (Saurola, 2005). Les programmes de réintroduction en cours en Europe associent largement la mise à disposition d'aires artificielles au relâcher de jeunes oiseaux (cf. fiche des programmes européens).

En France, la cigogne blanche a elle aussi largement bénéficié de cette mesure d'accompagnement dans de nombreuses régions.

Qu'est ce qu'une aire artificielle ?

Les aires artificielles installées en faveur du balbuzard sont généralement de simples rondins de bois fixés sur les branches les plus solides. Le panier ainsi formé est ensuite rempli de branches ramassées sur le site. Un grillage cloué sur les rondins inférieurs permet de retenir ces branches. Il est fait appel à une entreprise spécialisée d'élagage pour monter ces matériaux et les assembler.

D'autres types d'aires ont été expérimentées. Sur les pylônes électriques, des paniers métalliques rivetés sur la structure sont conseillés. Des palettes, des roues ou tout autre support peuvent faire office d'aires artificielles, mais ils seront moins résistants aux intempéries ; parfois même le simple élagage d'un arbre favorable et l'amoncellement de branches peuvent être envisagés.

Pourquoi installer des aires artificielles ?

L'aire du balbuzard est un édifice particulièrement imposant, bâti au sommet des grands arbres dominants (cf. fiche exigences écologique du balbuzard) : le support, la construction et l'emplacement répondent à des exigences éthologiques et écologiques précises, difficiles à réunir.

Pour encourager le balbuzard à coloniser de nouveaux sites, des aires artificielles peuvent leur être proposées. L'intérêt de ces aires est multiple : pallier le manque d'arbres propices, retenir les oiseaux de passage, favoriser la nidification des jeunes oiseaux, encourager les couples à s'installer sur des sites tranquilles et poissonneux, limiter les interactions intraspécifiques, remédier à la chute des aires en période hivernale, faciliter la gestion forestière, etc.

Les jeunes oiseaux qui nichent pour la première fois préfèrent souvent s'installer sur une ancienne aire inoccupée (Dennis, 1987). D'autres, ne trouvant pas de site favorable pour installer leur aire, diffèrent leur reproduction. Pour ces raisons, la construction d'aires artificielles encourage une partie de la population estivante à nicher, et notamment les jeunes oiseaux, qui, inexpérimentés, arrivent souvent trop tard pour trouver une aire disponible. Il est fréquent d'observer ces jeunes oiseaux visitant des nids déjà occupés (Dennis, 1987), notamment lorsque le nombre de sites favorables à la nidification est insuffisant. Les altercations qui en résultent causent parfois l'abandon des nids et la destruction des pontes. Cet aspect constitue un argument en faveur de l'installation de plates-formes également dans les sites déjà occupés par l'espèce. Il a été démontré en Amérique du Nord que les couples qui nichent dans des aires artificielles bien placées présentent un succès reproducteur supérieur aux couples qui construisent eux-mêmes leur nid en des sites sub-optimaux (Poole, 1989b).

La disponibilité en sites de nidification détermine l'âge auquel les oiseaux nichent pour la première fois, ainsi que le succès reproducteur (Wahl et Barbraud, 2005). Elle influe donc de manière générale sur la stabilité et la dynamique des populations.

Où installer des aires artificielles ?

Il est essentiel mais délicat de déterminer les emplacements optimaux pour l'installation d'aires artificielles. Les balbuzards nicheurs en Europe sont en général sensibles aux activités humaines de longue durée proches des nids. L'échec de la nidification, notamment lors de la première installation, peut conduire à l'abandon du site. Il est évidemment inutile d'inciter cette espèce à s'installer dans des zones où les facteurs de dérangements sont trop importants.

Il faut également s'assurer au préalable que les milieux soient suffisamment riches en proies exploitables par le balbuzard dans un rayon d'une trentaine de kilomètres minimum. La diversité et qualité des milieux aquatiques doivent être prises en compte.

Enfin, il faut respecter la configuration typique des aires de balbuzard : la position dominante et la vue dégagée sont des caractéristiques primordiales.

Les aires artificielles doivent être installées sur des zones favorables, où l'espèce est vue régulièrement en période de reproduction, et où elle semble vouloir s'installer. Les axes de circulation des balbuzards locaux, les axes de migration, et les sites de stationnement sont des emplacements privilégiés. L'utilisation des aires sera plus rapide sur les sites où l'espèce est déjà notée en période de reproduction, là où des ébauches ont été construites.

Parce qu'il est aujourd'hui très difficile de retrouver des emplacements intacts où l'espèce nichait jadis, il faut redéfinir des sites de présence de l'espèce. Les expertises proposées dans le cadre du plan national d'action sont une aide aux gestionnaires pour évaluer les potentialités d'accueil de leurs sites.

Combien d'aires faut-il installer ?

Il est préférable de laisser le choix aux balbuzards entre deux ou trois plates-formes voisines, distantes de un à quelques kilomètres. La possibilité de choisir entre plusieurs sites favorables dans un secteur augmente considérablement les probabilités d'installation (Bolund, 1987 ; et R. Dennis, Com. pers.). Le balbuzard étant une espèce semi-coloniale, les individus répugnent à coloniser des sites où l'espèce n'est pas déjà présente. La présence de plusieurs aires sur un site leurre les oiseaux qui s'y installent plus facilement.

Suivi à long terme

En Moselle, le balbuzard est à nouveau nicheur en 2008 après un siècle d'absence (Hirtz, 2008). Un couple s'est installé sur une aire artificielle. Les premières aires avaient été installées sur ce site 30 ans auparavant (Schweyer et Remy). L'aire fréquentée en 2007 avait été installée en 1999, soit 8 ans auparavant.

L'occupation d'une aire artificielle est plus rapide si des tentatives d'installations ont déjà été observées sur le site. Dans l'Essonne, les aires artificielles installées en 2004 suite aux ébauches naturelles construites en 2002, 2003 et 2004, ont accueilli la première reproduction réussie de l'espèce dès 2005.

Afin de vérifier si l'effort investi dans l'installation des aires se concrétise par l'installation de couples nicheurs, un suivi régulier s'impose. L'installation d'aires artificielles ne pourra être envisagée que si on s'engage à les suivre, et à les entretenir en cas de dégradation ou modification de l'habitat. Il est essentiel que les gestionnaires soient formés au suivi et à la conservation de l'espèce. L'installation des plates-formes doit se réaliser dans le cadre d'une concertation avec les partenaires locaux : gestionnaires et exploitants forestiers, propriétaires privés, élus, pêcheurs, etc.

Annexe II

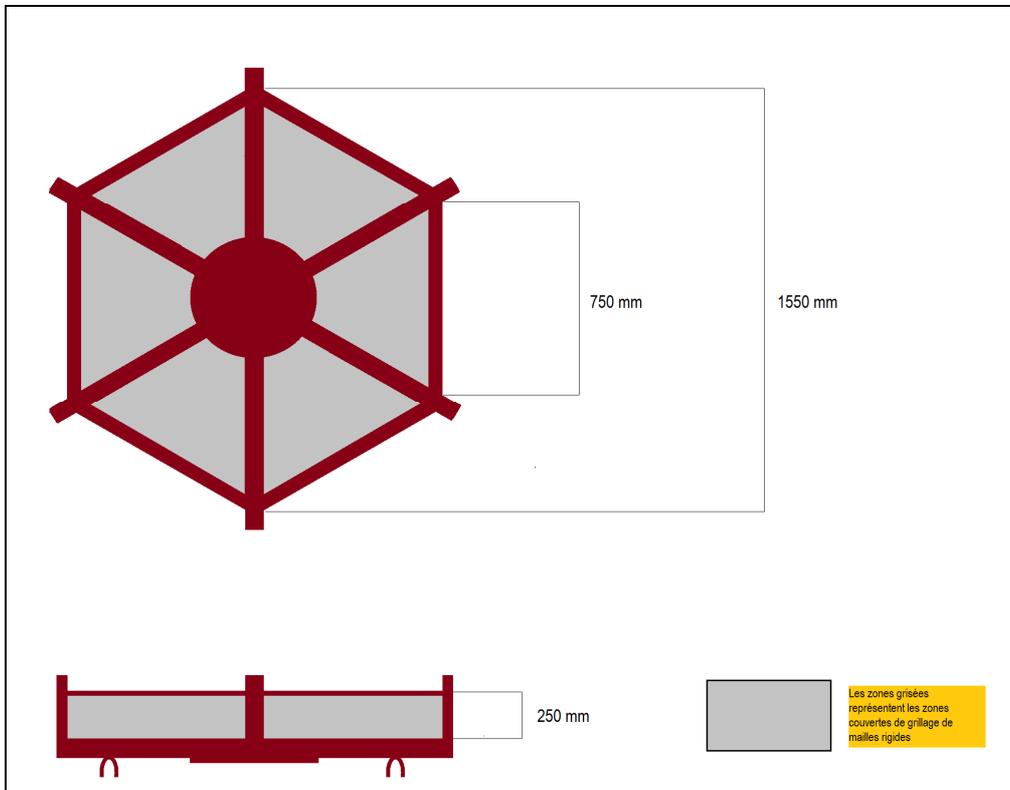
Fiche technique balbuzard

Aménagement

Fiche technique : aire artificielle en fer forgé



Photo d'une aire artificielle réalisée par Lorraine Association Nature



Dimensions d'une aire artificielle réalisée par Lorraine Association Nature.

Annexe III

Fiche technique balbuzard

Aménagement

Fiche technique : aire artificielle en bois sur arbre support



Matériel : poteaux bois (x10), grillage « à poules », cordes, clous

Photos : Rolph Wahl

Annexe IV

Fiche technique balbuzard

Aménagement

Fiche technique : aire artificielle en bois sur poteau PTT



Matériel : poteau support poteaux bois, grillage « à poules », clous, cordes,

Photos : Rolph Wahl

Annexe V

Fiche technique balbuzard

Aménagement

Objectif et organisation des expertises

Dans le cadre du 2nd plan national d'action du balbuzard pêcheur (2008-2012) mis en place par le Ministère de l'écologie, la LPO Mission Rapaces organise des expertises de site, à la demande des gestionnaires. Ces expertises sont réalisées par un spécialiste de l'espèce.

Objectifs

Les expertises doivent permettre de favoriser l'installation de couples dans les régions potentiellement favorables à l'implantation de l'espèce.

Pour encourager les oiseaux de passage à se fixer sur le site, des aires artificielles peuvent être installées. Le maintien d'arbres propices et la taille d'arbres visant à obtenir une cime tabulaire sont également susceptibles de favoriser la construction spontanée d'ébauches. Plus largement, l'expertise propose des mesures de gestion et des aménagements susceptibles d'améliorer l'attractivité du site (aire artificielle, limitation temporaire de fréquentation de chemin, élagage, etc.).

Qui est concerné ?

L'expertise est proposée à tous les propriétaires et gestionnaires de sites désireux d'évaluer les potentialités d'accueil de leur domaine.

- Les gestionnaires de sites : personnel des réserves naturelles, des espaces naturels sensibles, des parcs naturels régionaux et nationaux, de l'ONF, de l'ONEMA, de l'ONCFS, etc.
- Les structures associatives : conservatoire des espaces naturels, conservatoire du littoral, associations de protection de la nature, etc.
- Les particuliers : propriétaires privés, etc.

Evaluation des opportunités d'accueil des sites expertisés

Chaque expertise de site fait l'objet d'un compte-rendu détaillé remis au gestionnaire, selon la fiche « Compte-rendu d'expertises ».

Suivi des sites aménagés

Les suivis annuels peuvent se faire à l'aide des fiches suivantes :

- fiche « suivi de l'occupation d'une aire »
- fiche « identification des dérangements éventuels »
- fiche « suivi des aménagements/évolution du site »

Bilan annuel

Pour suivre l'évolution du balbuzard en France, il est essentiel que les sites ayant fait l'objet d'aménagements spécifiques réalisent un bilan annuel.

Les gestionnaires s'engagent donc à réaliser un suivi spécifique et à transmettre le bilan annuel à l'opérateur technique du plan national d'action. La fiche « bilan annuel des acteurs du plan national d'action balbuzard » précise les différentes informations à faire figurer sur un bilan annuel.

Annexe VI

Courrier du Président du Conseil Général de la Moselle

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MOSELLE

Le Président

METZ, LE 23 AVRIL 2019

DEAT/DEER/LINDRE/TG/12/353

Monsieur le Président,

Dans le cadre de votre projet associatif d'action en faveur du Balbuzard pêcheur en Lorraine, vous sollicitez l'établissement d'un partenariat avec le Département.

Il est très appréciable que de telles actions soient entreprises en faveur d'espèces à forte valeur patrimoniale dans l'Est de la France.

Comme vous le savez, le Département de la Moselle, via le Domaine de Lindre, en partenariat avec l'Office National des Forêts et la mission « Rapace » de la Ligue Nationale de Protection des Oiseaux, a favorisé la nidification de cette espèce qui ne nichait plus en Lorraine depuis plus de 80 ans. Depuis maintenant cinq ans, de jeunes balbuzards naissent en totale liberté sur une aire artificielle adoptée par un couple sauvage de balbuzards.

L'expérience acquise par le Département à ce sujet a été intégralement communiquée aux services de l'Etat et à la LPO via le 2^{ème} PNA Balbuzard. Afin de faciliter votre action qui est inscrite sur l'ensemble du territoire lorrain, une présentation de cette expérience peut vous être proposée, dans les limites des contraintes de gestion du Domaine de Lindre.

Monsieur Thibaut GLASSER (☎ 03.87.35.02.80), chef de centre du Domaine de Lindre peut être contacté pour organiser cette présentation et une éventuelle visite de site en Moselle, si cela peut vous aider à mener à bien votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick WEITEN

Monsieur Jean-Baptiste PONS
Président de Lorraine Association Nature
Le Fort
55140 CHAMPOUGNY